



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

Version du 25-06-2022

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit :	ACETATE D'ISOAMYLE
Référence :	1104
N° CAS :	123-92-2
N° REACH :	01-2119548408-32
N° index :	607-130-00-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisations identifiées :	Utilisé en tant que produit chimique intermédiaire et processus, dans des formulations pour la fabrication de détergents et produits d'entretien, des articles parfumés et cosmétiques, des additifs pour carburants, des mélanges de combustible et de produits de nettoyage. Utilisation de nettoyage industriel et de revêtements et produits d'entretien (devenant partie de l'article). Utilisation industrielle des additifs pour carburants et combustibles. Utilisation professionnelle de revêtements, de produits d'entretien et des produits de nettoyage et une utilisation professionnelle des additifs pour carburants et combustibles (intérieur, extérieur).
Utilisations déconseillées :	-

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro :	+33 (0)1 45 42 59 59 - Centre Orfila France (disponible 7j/7 et 24h/24)
----------	---

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) N° 1272/2008.

Liquides inflammables 3, H226

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes :	
Mention d'avertissement :	ATTENTION
Mentions de danger :	H226 - Liquide et vapeurs inflammables EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence :	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

yeux/du visage.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans ...
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Nom de la substance	Concentration	Identificateur	Classification
Acétate d'isopentyle	< 80 %	N° CAS : 123-92-2 N° CE : 204-662-3 N° index : 607-130-00-2 N° REACH : 01-2119548408-32-XXXX	Flam. Liq. 3, H226

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :	En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
En cas d'inhalation :	Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. Enlevez les verres de contact. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
En cas de contact avec la peau :	Laver la peau contaminée avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
En cas d'ingestion :	Après ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Contact avec la peau:

Il peut y avoir une légère irritation au site de contact. Un contact prolongé et répété peut provoquer un dessèchement de la peau. Risque d'irritation légère et une rougeur.

Contact avec les yeux:

Risque d'irritation de la gorge. Apport important peut conduire à des troubles gastro-intestinaux.

Ingestion:

La vapeur / brouillard de produit chauffé peut irriter le nez et la gorge.

Inhalation:

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers suite à une exposition

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone

5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

- Monoxyde de carbone (CO)
- Gaz carbonique (CO2)



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge

10150 Charmont Sous Barbuise

Tél : +33.(0)3.25.41.04.05

Email : contact@mon-droguiste.com

Web : www.mon-droguiste.com

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Refroidir les récipients touchés en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez un matériel absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée, Kieselguhr, etc) pour absorber une fuite de produit.

Utiliser les instruments nécessaires pour mettre le solide répandu dans un contenant de récupération approprié.

Nettoyer avec un détergent et de l'eau.

Éliminer la matière collectée conformément à la législation.

6.4. Référence aux autres sections

Voir mesures de protections sous chapitre 7 et 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Des précautions habituelles de sécurité devraient être observées pour assurer le traitement sûr.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Porter un équipement de protection individuelle.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Le produit déversé est glissant.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas manger ou boire pendant le travail.

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Mettre le conteneur et l'équipement de transfert à la terre afin d'éliminer les étincelles d'électricité statique.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Ne pas congeler.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Indications concernant le stockage commun

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

L'acétate d'isopentyle (CAS 123-92-2 pas)

TWA 8 hr = 270 mg / m³

VLE 15 min = 541 mg / m³



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

DNEL

Ouvrier

Inhalation long terme des effets systémiques = 0,32 mg / m³

Effets systémiques par voie cutanée Long terme = 0,046 mg / kg pc / jour

Population générale

Inhalation long terme des effets systémiques = 0,08 mg / m³

Dermique à long terme des effets systémiques = 0,07 mg / kg de poids corporel / jour

PNEC

Eau douce: 0,022 mg / L

L'eau de mer: 0,0022 mg / L

Rejets intermittents: 0,22 mg / L

Eau douce: 17,87 mg / kg de sédiments dw

L'eau de mer: 1.787 mg / kg de sédiments dw

STP: 30 mg / L

Sol: 4,15 mg / kg de poids sec du sol

Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Prendre des mesures techniques pour réduire la contamination de l'air

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ventilation locale par aspiration requise

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éliminer les sources d'inflammation.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Protections oculaires et des douches de sécurité doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Type pour vapeurs organiques :

NIOSH ou la norme européenne EN 149 respirateur approuvé.

DIN/EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Gants en PVC/ nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Lunettes de protection (EN 166)

Protection respiratoire:

Protection des mains :

Matériau des gants

Temps de pénétration du matériau des gants

Protection des yeux:

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect :	Incolore
b) Odeur :	Fruitée
c) Seuil olfactif :	Non déterminé.
d) pH :	Non déterminé.
e) Point de fusion/point de congélation :	Fusion : < -78,5 °C Congélation : Non déterminé.
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	142,5 °C
g) Point d'éclair :	33 °C (à 1013 hPa)
h) Taux d'évaporation :	Non déterminé.
i) Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

j) Limites supérieures/inférieures d'explosivité :	Inférieure : 1 % Supérieure: 7 %
k) Pression de vapeur :	599,95 Pa
l) Densité de vapeur :	Non déterminé.
m) Densité relative :	0,876 (à 20 °C)
n) Solubilité(s) :	2000 mg/l (à 25 °C)
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau :	3,18 (à 25 °C)
p) Température d'auto-inflammabilité :	Non déterminé.
q) Température de décomposition :	Non déterminé.
r) Viscosité :	Cinétique : Non déterminé. Dynamique: : 0,872 mPas
s) Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
t) Propriétés comburantes :	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil.
Éviter la chaleur, les flammes et autres sources d'ignition.
Les charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral LD50 7400 mg/kg (lapin)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Les contacts répétés ou prolongés conduisent au dessèchement.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **par ingestion:**

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

· **par inhalation:**

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Mon-Droguiste.Com**

39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité subaiguë à chronique:

· Toxicité pour la reproduction:

NOAEL 300 mg/kg bw/day (rat)

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - **exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - **exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

EC50	100 mg/l (algae)
	42 mg/l (Daphnia magna)
EC10	300 mg/l (microorganisms)
LC50	100 mg/l (algae)
	22 mg/l (Brachydanio rerio)
	42 mg/l (Daphnia magna)
NOEC	300 mg/l (microorganisms)

12.2. Persistance et dégradabilité

Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradabilité: 44% 28 jours après

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Considéré comme non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

La substance devrait se volatiliser à partir de l'eau et du sol et de briser par photolyse.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Tout rejet dans l'environnement est à éviter.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

13. Mesures relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Agir en accord avec les consignes des autorités locales.

Emballages non nettoyés:

Evacuation conformément aux prescriptions légales

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN1104



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR	1104 ACÉTATES D'AMYLE
IMDG	AMYL ACETATES
IATA	Amyl acetates

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA



Classe	3 Liquides inflammables.
Étiquette	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA	III
-----------------	-----

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention:	Liquides inflammables.
Indice Kemler:	30
No EMS:	F-E, S-D
Stowage Category	A

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ) Code:	E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur:	30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur:	1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	D/E
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1104 ACÉTATES D'AMYLE, 3, III

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Mentions de danger : voir section 2.
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- Prescriptions nationales:
- Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Phrases importantes	H226 Liquide et vapeurs inflammables.
---------------------	---------------------------------------

Acronymes et abréviations :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA : International Air Transport Association
IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO : International Civil Aviation Organization
ICAO-TI : Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

**Mon-Droguiste.Com**

39 Bis Rue Du Moulin Rouge

10150 Charmont Sous Barbuise

Tél : +33.(0)3.25.41.04.05Email : contact@mon-droguiste.comWeb : www.mon-droguiste.com**GHS** : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS** : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**CAS** : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50** : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent

La présente fiche de données de sécurité a été modifiée selon le règlement 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Les mises à jour sont indiquées par 2 traits dans la marge.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.